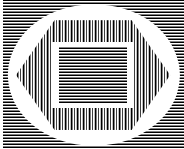


FICHE SIGNALÉTIQUE

<p>IDENTIFICATION ET USAGE DU MATÉRIAU</p> <p>NOM DU MATÉRIAU : ALLIAGES D'ALUMINIUM SÉRIES 1000, 2000, 3000, 5000, 6000 & 7000</p> <p>SYNONYMES: comprend les feuilles, plaques, etc.</p> <p>CLASSIFICATION SIMDUT : D2A, D2B</p>		<p>Fournisseur : MÉTAUX RUSSEL INC. ADRESSE : 1900 MINNESOTA COURT, SUITE 210, MISSISSAUGA, ONTARIO. L5G 3G9. TÉLÉPHONE: 905-819-7295 TÉLÉCOPIEUR: 905-819-7262 INTERNET : www.russelmetals.com</p> <p>Formulaire # : MSDS-02-2009. DATE: Février 2009</p>
--	---	--

1. INFORMATION SUR LE PRODUIT

NOM DU MATÉRIAU : **ALLIAGES D'ALUMINIUM**

DATE : **Février 2009**

FORMULAIRE N° : **MSDS-02-2009**

UTILISATION DU MATÉRIAU : **FABRICATION DE PRODUITS**

2. INGRÉDIENTS DANGEREUX

MÉTAL DE BASE (toutes les valeurs sont données en pourcentage du poids et sont approximatives)

COMPOSANT	NO CAS	TLV (ACGIH - mg/m³)	DL ₅₀	% POIDS
Métal de base - Aluminium	7429-90-5	1,0 (inhalable)	I	90-99,7
Éléments d'alliage				
Chrome (Cr)	7440-47-3	0,5 (métal), 0,05 (Cr+6 Soluble), 0,01 (Cr+6 Insoluble)	I	<0,01-0,4
Cuivre (Cu)	7440-50-8	1,0 (poussière), 0,2 (émanations)	350 mg/kg oral-mouse	<0,05-6,0
Fer (Fe)	7438-89-6	5 (inhalable)	30 000 mg/kg oral-rat	<0,35-1,0
Nickel	7440-02-0	1,5 (métal), 0,2 (insoluble), 0,1 (soluble)	> 9 000 mg/kg oral-rat	<0,01-2,0
Magnésium (Mg)	7439-95-4	3,0 (Inhalable)	I	<0,02-1,5
Manganèse (Mn)	7439-96-5	0,2 (comme Mn inorganique)	9 000 mg/kg oral rat	<0,02-1,5
Silicone (Si)	7440-21-3	3,0 (Inhalable)	3,160 mg/kg oral-rat	<0,25-1,2
Titane (Ti)	7440-32-6	3,0 (Inhalable)	I	<0,02-0,2
Cobalt	7440-48-4	0,02 (poussières & émanations)	6,170 mg/kg oral-rat	<0,01-0,6
Zinc (Zn)	7440-66-6	2,0 (comme oxyde de zinc)	I	<0,05-8,0
Bismuth (Bi)	7440-69-9	non établi	10 000 mg/kg oral-mouse	<0,40-0,7
Bore (B)	7440-42-8	10,0 (comme oxyde), 3,0 (Inhalable)	2 000 mg/kg oral-mouse	0,06 max
Plomb (Pb)	7439-92-1	0,05 (élément)	I	<0,40-0,7
Vanadium (V)	7440-62-2	0,05 (Inhalation de poussières et émanations de V ₂ O ₅)	130 mg/kg oral-rat	0,05 max

CAS = Chemical Abstracts Service DL = Dose létale

Remarques :

- Les valeurs limites d'exposition (TLV®) établies par la *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (ACGIH - 2008) sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps sur 8 h sauf si indiqué différemment,
- Ingrédients indiqués tels que requis par la liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT en vertu de la loi sur les produits dangereux,
- Pour la composition exacte, référez-vous aux analyses ou aux spécifications,

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE D'ENTRÉE :	Aucune dans son état solide naturel Un contact prolongé de la peau avec l'enduit d'aluminium peut causer des irritations chez les personnes à peau sensible, L'inhalation de particules de métal ou d'émanations d'oxyde élémentaire durant le soudage, l'oxycoupage, le meulage ou la machinerie peut avoir des effets chroniques ou toxiques aigus sur la santé.
YEUX :	Les émanations peuvent causer une irritation des yeux. Les rayons ultraviolets provenant du soudage peuvent causer des brûlures par flash électrique.
PEAU :	Peut causer des irritations de la peau. Les rayons ultraviolets provenant du soudage peuvent causer des brûlures par flash électrique ou des brûlures de la peau.
ORGANES CIBLES :	Le système respiratoire,
EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË AU MATÉRIAU :	MANGANÈSE, CUIVRE & ZINC : L'inhalation prolongée du manganèse, du cuivre et du zinc (ou produits recouverts) peut causer la fièvre des fondeurs qui se caractérise par de la fièvre et des frissons (même symptômes que la grippe) qui apparaissent de 4 à 6 h après l'exposition sans effet à long terme,
EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE AU MATÉRIAU :	CHROME : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) reprend certains composants de chrome hexavalent dans son Groupe 1 « agent cancérigène pour les humains confirmé », et le chrome métallique sous la catégorie 3 « non classifiable quant à leur cancérigénicité pour les humains » COBALT : La poussière de cobalt peut entraîner des troubles qui ressemblent à l'asthme (toux, essouffement). Le CIRC liste le cobalt métallique sous la catégorie 2B « carcinogènes humains soupçonnés ». FER : Peut causer une pneumoconiose (sidérose) bénigne. PLOMB : Une exposition prolongée peut causer un empoisonnement au plomb pouvant affecter le système digestif, le système nerveux, le système reproductif, les muscles et les articulations. Le CIRC liste le plomb et certains composés inorganiques sous la catégorie 2B « carcinogènes humains soupçonnés ». MANGANÈSE : Les études actuelles ne sont pas adéquates pour évaluer sa cancérigénicité, Pourrait causer la maladie de Parkinson, la fièvre des fondeurs et des dommages aux reins, NICKEL : Le CIRC liste le nickel métallique sous la catégorie 2B « carcinogènes humains soupçonnés ». Le nickel et certains de ses composés peuvent causer une sensibilité de la peau.

REMARQUES:

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Sommaires & Evaluations (2008).

4. PREMIERS SOINS

YEUX :	LA POUSSIÈRE AGIT COMME UN CORPS ÉTRANGER. RINCER LES YEUX AVEC DE L'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES, CONSULTER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.
PEAU:	ASSURER UNE BONNE HYGIÈNE PERSONNELLE, LAVER LA PARTIE AFFECTÉE AVEC DE L'EAU ET DU SAVON, CONSULTER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE.
INHALATION:	SORTIR LA PERSONNE À L' AIR FRAIS, VÉRIFIER LES VOIES RESPIRATOIRES ET LE POULS, AU BESOIN, PRATIQUER LA RCP, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.
INGESTION :	RARE DANS L'INDUSTRIE, LA POUSSIÈRE PEUT IRRITER LA BOUCHE ET LE TUBE DIGESTIF, SI INGESTION, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ :	Non, ininflammable		
MOYENS D'EXTINCTION :	Utiliser les extincteurs appropriés pour l'équipement autour. Utiliser de la poudre sèche pour les feux d'aluminium léger.		
POINT D'ÉCLAIR (°C) :	S/O	COMBUSTION SPONTANÉE (°C) :	S/O
% LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ PAR VOL. :	S/O	% LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ PAR VOL. :	S/O
SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE :	S/O	DONNÉES SUR LES RISQUES D'EXPLOSION (SENSIBILITÉ AUX CHOCS)	S/O
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	L'oxyde d'aluminium et les petites quantités d'autres oxydes métalliques. Si chauffer à des températures très élevées, des émanations de cuivre et de zinc peuvent se développer.		
RISQUES D'INCENDIE INHABITUELS :	De petits copeaux d'aluminium, des rognures fines ou de la poussière provenant de la transformation ou du meulage peuvent s'enflammer rapidement. La poussière ou la poudre fine d'aluminium combinée avec l'air peut former des mélanges explosifs. Les copeaux, la poudre fine et la poussière d'aluminium en contact avec l'eau peuvent générer de l'hydrogène inflammable.		
LUTTE CONTRE LES FEUX SPÉCIAUX :	Aucune pour ce produit. Poudre sèche pour les feux d'aluminium. Ne pas utiliser d'eau sur les feux causés par la poussière, la poudre, les émanations ou le métal en fusion.		

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PROCÉDURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT :	S/O pour l'acier à l'état solide. Les déversements de poussière ou de copeaux doivent être nettoyés pour éviter la génération de poussière. Recueillir pour refonte et recycler. Laver avec de l'eau si contact avec des acides. Éviter d'inhaler la poussière,
---	---

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION :	Les opérations pouvant générer une forte concentration de particules en suspension dans l'air devraient être évaluées et contrôlées tel que nécessaire. Effectuer un bon entretien ménager, Éviter de respirer les vapeurs métalliques et (ou) la poussière. Éviter de générer de la poussière. Éviter le contact avec des arêtes vives ou du métal chaud. L'aluminium chaud et froid n'est pas détectable visuellement.
ENTREPOSAGE :	Entreposer loin des produits chimiques corrosifs comme les acides. Conserver au sec pour éviter la corrosion.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE : (ex, ventilation, endroits fermés, préciser)	Ventilation générale ou locale durant le soudage et le meulage. Là où la ventilation ou les systèmes d'aspiration locaux sont utilisés pour recueillir la poussière et la poudre d'aluminium, utiliser un système à l'épreuve des explosions. Ne pas permettre à la poussière de s'accumuler. Effectuer un bon entretien ménager. Éviter les sources d'allumage.		
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :	Dépend du traitement fait sur le matériau - chaque opération commande un équipement particulier		
GANTS (préciser) :	CUIR – Côté paume	YEUX (préciser) :	S/O
VÊTEMENTS(préciser)	S/O	CHAUSSURES (préciser):	S/O
MASQUE RESPIRATOIRE (préciser) :	Si les concentrations dépassent les limites établies, utiliser un masque respiratoire à particules approuvé par NIOSH/MSHA (poussières et émanations ou à haute efficacité) lors d'activités de meulage ou de soudage.		
AUTRE (Spécifier) :	Pour le métal en fusion, utiliser des vêtements couvrant le corps en entier et adéquatement traité pour prévenir les brûlures.		

9. CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	SOLIDE	APPARENCE :	GRIS MÉTALLIQUE ARGENTÉ	ODEUR :	S/O
POINT D'ÉBULLITION :	2494°C (4521° F) (approx.)	PRESSION DE VAPEUR :	S/O	DENSITÉ DE VAPEUR :	S/O
POINT DE FUSION :	521-650 °C (970-1200 ° F)	DENSITÉ :	2,7 (approx.)	pH :	S/O
TAUX D'ÉVAPORATION :	S/O	SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	S/O		

10, STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE :	Oui, les produits d'aluminium et ses alliages sont stables dans des conditions normales de manutention et d'entreposage,
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne peut se produire,
INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES :	Oui, incompatibilité avec les acides forts, les alcalis et les oxydants. Acétylène.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Les copeaux, la poudre et la poussière d'aluminium ainsi que l'aluminium en fusion sont beaucoup plus réactifs que le métal lui-même.
CONDITIONS À ÉVITER :	Eau : génère lentement de l'hydrogène inflammable. Acides et alcalis : réagissent pour générer de l'hydrogène inflammable ou de la chaleur. Oxydants : réaction violente avec la génération considérable de chaleur. Remarque : le taux de génération est grandement augmenté en présence de petites particules (poussière et poudre).
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucun Produits autre que le feu et l'explosion - ne se décompose pas.

11, RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

EFFET IRRITANT DU MATÉRIAU :	voir section 3	SENSIBILISATION AU MATÉRIAU :	Les travailleurs ayant une peau sensible doivent porter une attention particulière.
DL₅₀ (du matériau) :	Pas établie	CL₅₀ (du matériau) :	pas établie
MUTAGÉNICITÉ DU MATÉRIAU :	S/O		
EFFETS SUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR :	<u>PLOMB</u> : Des études cliniques sur des animaux exposés au plomb indiquent des effets néfastes sur le système reproducteur.		
TÉRATOGENICITÉ DU MATÉRIAU :	S/O		
CARCINOGENICITÉ DU MATÉRIAU :	<u>CHROME</u> : Le CIRC reprend certains composés de chrome hexavalent dans son Groupe 1 « agent cancérigène pour les humains confirmé », et le chrome métallique sous la catégorie 3 « non classifiable quant à leur cancérigénicité pour les humains » <u>MANGANÈSE</u> : Les études actuelles ne sont pas adéquates pour évaluer sa cancérigénicité <u>NICKEL</u> : Le CIRC liste le nickel métallique sous la catégorie 2B – «cancérigènes humains soupçonnés». <u>PLOMB</u> : Le CIRC liste le plomb et certains composés inorganiques sous la catégorie 2B – «cancérigènes humains soupçonnés». <u>COBALT</u> : Le CIRC liste le plomb et certains composés inorganiques sous la catégorie 2B – «cancérigènes humains soupçonnés».		
MATÉRIAU SYNERGÉTIQUE :	S/O		

12, RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ :	Aucune donnée disponible pour le matériau dans son entièreté, Cependant, certains composants du matériau se sont avérés toxiques pour l'environnement, Les poussières de métal se déplacent dans les sols ou les eaux souterraines et sont ingérées par les animaux sauvages,
ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT :	Aucune donnée disponible,
DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT :	Aucune donnée disponible

13, RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS :	Les rebuts d'aluminium devraient être recyclés autant que possible,
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :	Éliminer en conformité avec les lois fédérales, provinciales/état ou régionales,

14, RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE TRANSPORT :	Le transport n'est pas réglementé pour ce matériau
DESCRIPTION ET NOM DE L'EXPÉDITEUR :	S/O
NUMÉRO ONU :	S/O
CLASSE :	S/O
GROUPE EMBALLAGE/RISQUE :	S/O
RÈGLEMENTATION DU TRANSPORT :	Réglementation canadienne en matière de transport de marchandises dangereuses (TMD), février 2008 <i>US Department of Transport (DOT) Hazardous Materials shipping information (Title 49 - Transportation Mar. 2008).</i>

15, RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES :

La liste des règlements suivante ayant un lien avec les produits de Métaux Russel peut ne pas être complète et ne devrait donc pas constituer une source unique de fiabilité en ce qui a trait à la responsabilité de la conformité aux règlements,

RÈGLEMENTS CANADIENS SUPPLÉMENTAIRES :

CLASSIFICATION SIMDUT :

Classe D2A/D2B : Matériaux causant d'autres effets toxiques

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES :

Les composants de ce matériau font partie de la liste intérieure des substances du gouvernement fédéral.

AUTRES RÈGLEMENTS CANADIENS :

S/O

RÈGLEMENTS AMÉRICAINS SUPPLÉMENTAIRES

SARA:

Les composants de ce matériau sont sujets aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA-Oct. 2006), comme suit :

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE	SARA 302 (40 CFR 355, Appendix A)	SARA 304 (40 CFR Table 302.4)	SARA 313 (40 CFR 372.65)	CERCLA Quantités Signalées
Aluminium	Non	Non	Oui	None listed
Chrome	Non	Non	Oui	5 000 lb
Cobalt	Non	Non	Oui	Non listé
Cuivre	Non	Non	Oui	5 000 lb
Plomb	Non	Non	Oui	10 lb
Manganèse	Non	Non	Oui	Non listé
Nickel	Non	Non	Oui	100 lb
Vanadium	Non	Non	Non	Non listé
Zinc	Non	Non	Non	1 000 lb

QUANTITÉS SEUILS RECALCULÉES SARA :

Il n'y a pas de quantités seuils recalculées pour les composants de ce matériau.
La quantité seuil par défaut des exigences d'inventaire et de la fiche signalétique du gouvernement fédéral de 10 000 lb (4 540 kg) s'applique, en vertu du règlement 40 CFR 370.20.

STATUT DE L'INVENTAIRE TSCA :

CERCLA - QUANTITÉ À DÉCLARER :

Les composants de ce matériau sont repris dans la *Toxic Substances Control Act Inventory*, Les quantités de substances dangereuses déclarées dans la *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* sont : Chrome = 5000 lb, (2270 kg); Cuivre = 5000 lb, (2270 kg); Nickel = 100 lb, (45 kg); Zinc - 1000 lb (454 kg).

CALIFORNIE (PROPOSITION 65):

Le composant Chrome (VI) de ce matériau est reconnu, en Californie, pour causer le cancer.
Le composant Cobalt de ce matériau est reconnu, en Californie, pour causer le cancer.
Le composant Nickel de ce matériau est reconnu, en Californie, pour causer le cancer.
Le composant de plomb de ce matériau est reconnu, en Californie, pour causer le cancer ainsi que des anomalies congénitales (et autres problèmes reproductifs).

AUTRES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX US :

Le plomb est réglementé en vertu du règlement 29 CFR 1910.1025

RÈGLEMENTS SUPPLÉMENTAIRES UNION EUROPÉENNE :

RoHS & WEEE:

Cette fiche signalétique suit les directives de l'Union européenne « Restriction on the Use of Certain Hazardous Substances (RoHS) in Electrical and Electronic Equipment » (2002/95/EC) et « Waste Electrical and Electronic Equipment (WEEE) » (2002/96/EC),

Plomb (Pb) :

Le plomb est présent dans les alliages d'aluminium à un niveau supérieur à la limite de 0,1%
Remarque : la directive de l'UE a une limite d'exemption de plomb allant jusqu'à 0,4 % en tant qu'élément d'alliage dans l'aluminium.

Chrome VI (Cr +6):

L'état d'oxydation hexavalent du chrome ne fait normalement pas partie d'un métal ou d'un alliage,

16, AUTRES RENSEIGNEMENTS

SYSTÈMES DE CLASSEMENT - ÉTIQUETTE DE DANGER :

CODE NFPA : H=0 F=0 R=0

CODE HMIS: H=1* F=0 R=0 PPE: See Section 8

* Danger chronique possible si des poussières en suspension dans l'air ou des émanations sont générées,

PRÉPARÉ PAR : MÉTAUX RUSSEL INC, ET ENVIROTEST INC,

DATE DE PRÉPARATION: Février 2009

TÉLÉPHONE: 905-567-8500

NOTE: COMMUNIQUER AVEC LE FOURNISSEUR POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LE PRODUIT,

LES RENSEIGNEMENTS CI-INCLUS SONT BASÉS SUR DES DONNÉES JUGÉES EXACTES, CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT NI TACITEMENT ÉMISE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS OBTENUS DE LEUR USAGE,